



## SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL du 22 mars 2022 COMPTE-RENDU

### SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 22 MARS 2022

#### COMPTE RENDU

L'AN DEUX MILLE VINGT DEUX, le 22 mars à 20 heures,

Le Conseil Municipal, dûment convoqué le 15 mars, se réunit, sous la présidence de Monsieur Jean-Michel DALLARD, Maire.

**Nombre de conseillers municipaux en exercice : 23**

**Présents :** M. Jean-Michel DALLARD, Maire,

Mmes Alexandra COSTES, Odette PONS, Mrs Daniel DEJEAN, Pierre CONDOJANOPOULOS, Jean-Louis EYCHENNE, Adjointes,

Lucie HIPPOLYTE, Sandrine CORATO, Laurence COUTENCEAU, Sandrine LACROIX, Arlette ROUMY, Marie-Claude FEUILLERAC, MM Christophe LAVERGNE, Pierre DELMAS, Patrick RASSINEUX, Laurent CERON, Vivien BENTAJOU, Daniel PIN, Marc DELSOUC, conseillers municipaux.

**Excusée en début de séance :**

**Mme Stéphanie MINETTI.**

Amélie GRIEU donne procuration à Christophe LAVERGNE

Corinne DELHOM donne procuration à Jean Michel DALLARD

Jacques FADEUILHE donne procuration à Pierre CONDOJANOPOULOS

Monsieur le Maire ouvre la séance à 20 heures.

**Secrétaire de séance :** Mme PONS Odette

#### Approbation du compte-rendu du 15 février 2022 :

Mr. le Maire soumet au vote l'approbation du compte-rendu de la séance du 15 février 2022 :

**Vote : CONTRE 2, 19 POUR.**

### Décisions prises par le Maire :

---

Mr le Maire informe de la nécessité de revoir le PLU, après analyse de la situation. Une commission sera constituée pour le démarrage de la révision du PLU.

Arrivée de Madame Sandrine LACROIX à 20 h 15.

### Délibération 1 : rapporteur M. DEJEAN Daniel : Vote du Compte de Gestion :

Pour l'exercice 2021, la section de fonctionnement enregistre un excédent de 191 913.97€ et la section d'investissement un déficit de 96807.21€

Le total des sections, des recettes nettes : 4 777 024,35 euros et des dépenses nettes : 4 681 917,59 euros montrent un résultat de l'exercice excédentaire de 95 106,76 euros ;

**Vote du compte de gestion :**

**2 absents, 1 contre, 19 pour**

### Délibération 2 : rapporteur M. DEJEAN Daniel : Vote du Compte Administratif 2021 :

M DEJEAN explique que la consommation du budget de la section de fonctionnement est conforme aux prévisions du BP (98% de réalisation)

Sur les faits marquants :

- 
- Baisse des charges de personnel se poursuit (- 157729 euros)
  - Hausse générale des dépenses par rapport à l'exercice précédent (+112000 euros) qui s'explique par les effets de crise sanitaire sur l'exercice 2020 (charges moins importantes) et une augmentation significative des prix en général, de nouveaux contrats de services (ménage, informatique,) en 2021.
-

**VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2021**

vote le Compte Administratif de l'exercice 2021 et arrête ainsi les comptes :

**Investissement**

Dépenses	Prévu :	3 467 484,09
	Réalisé :	2 217 072,81
	Reste à réaliser :	95 721,51
Recettes	Prévu :	3 467 484,09
	Réalisé :	2 279 791,79
	Reste à réaliser :	91 082,63

**Fonctionnement**

Dépenses	Prévu :	2 654 521,03
	Réalisé :	2 464 844,78
	Reste à réaliser :	0,00
Recettes	Prévu :	2 654 521,03
	Réalisé :	2 859 431,21
	Reste à réaliser :	0,00

**Résultat de clôture de l'exercice**

Investissement :	62 718,98
Fonctionnement :	394 586,43
Résultat global :	457 305,41

**CA 2021 FONCTIONNEMENT**

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	Année 2020			Année 2021		
	Budget	Réalisé	% réal.	Budget	Réalisé	% réal.
011 - Charges à caractère général	660 128,07	617 916,34	94	765 300,99	743 746,99	97,2
60 - ACHATS ET VARIATION DES STOCKS	430 119,89	415 166,78	97	461 220,99	427 591,04	92,7
61 - SERVICES EXTERIEURS	150 879,38	129 229,25	86	151 200,00	204 906,37	135,5
62 - AUTRES SERVICES EXTERIEURS	68 128,80	64 435,55	95	143 580,00	100 778,58	70,2
63 - IMPOTS, TAXES ET VERSEMENTS ASSIMILES	11 000,00	9 084,76	83	9 300,00	10 471,00	112,6
012 - Charges de personnel et frais assimilés	1 397 580,78	1 395 524,29	100	1 238 455,00	1 237 794,69	99,9

63 - IMPOTS, TAXES ET VERSEMENTS ASSIMILES	58 614,34	19 055,86	33	20 255,00	17 648,15	87,1
64 - CHARGES DE PERSONNEL	1 338 966,44	1 376 468,43	103	1 218 200,00	1 220 146,54	100,2
014 - Atténuations de produits	13 509,00	13 509,00	100	13 509,00	13 509,00	100,0
65 - Autres charges de gestion courante	195 734,43	182 665,13	93	256 821,00	239 574,64	93,3
66 - Charges financières	74 162,69	74 162,69	100	146 104,64	146 104,64	100,0
67 - Charges exceptionnelles	700,00	520,27	74	20 500,00	11 004,42	53,7
68 - Dotations provisions semi-budgétaires				5 200,00	5 200,00	100,0
Total dépenses réelles	2 341 814,97	2 284 297,72	98	2 445 890,63	2 396 934,38	98,0
Total dépenses d'ordre	308 471,25	8 630,39	3	208 630,40	67 910,40	32,6
<b>Total dépenses de fonctionnement</b>	<b>2 650 286,22</b>	<b>2 292 928,11</b>	<b>87</b>	<b>2 654 521,03</b>	<b>2 464 844,78</b>	<b>92,9</b>

RECETTES DE FONCTIONNEMENT	Année 2020			Année 2021		
	Budget	Réalisé	% réal.	Budget	Réalisé	% réal.
70 - Produits des services, domaine et ventes diverses	216 000,00	258 261,31	120	314 159,64	316 834,25	100,9
73 - Impôts et taxes	999 636,75	1 005 540,81	101	1 090 751,00	1 125 481,74	103,2
74 - Dotations, subventions et participations	1 031 449,00	1 019 568,81	99	961 935,93	995 711,77	103,5
75 - Autres produits de gestion courante	39 000,00	41 311,94	106	35 000,00	53 828,51	153,8
76 - Produits financiers	1,88	1,88	100	2,00	1,73	86,5
77 - Produits exceptionnels	4 000,00	6 084,20	152		72 964,96	
013 - Atténuations de charges	130 000,00	134 633,03	104	50 000,00	91 935,79	183,9

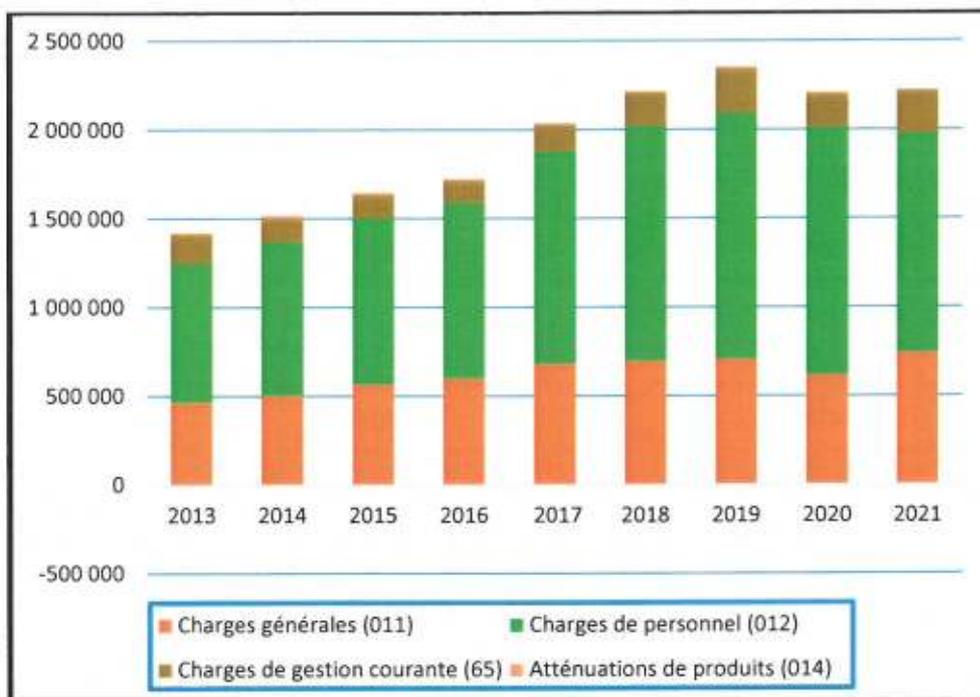
002 - Excédent de fonctionnement reporté	212 937,80	212 937,80	100	202 672,46	202 672,46	100,0
Total recettes réelles	2 633 025,43	2 678 339,78	102	2 654 521,03	2 859 431,21	107,7
Total recettes d'ordre	17 260,79	17 260,79	100			
<b>Total recettes de fonctionnement</b>	<b>2 650 286,22</b>	<b>2 695 600,57</b>	<b>102</b>	<b>2 654 521,03</b>	<b>2 859 431,21</b>	<b>107,7</b>
<b>SOLDE DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>Année 2020</b>			<b>Année 2021</b>		
	<b>Budget</b>	<b>Réalisé</b>	<b>% réal.</b>	<b>Budget</b>	<b>Réalisé</b>	<b>% réal.</b>
Solde de fonctionnement	0,00	402 672,46		0,00	394 586,43	

Mme FEUILLERAC demande pourquoi les fournitures administratives ont doublé ?

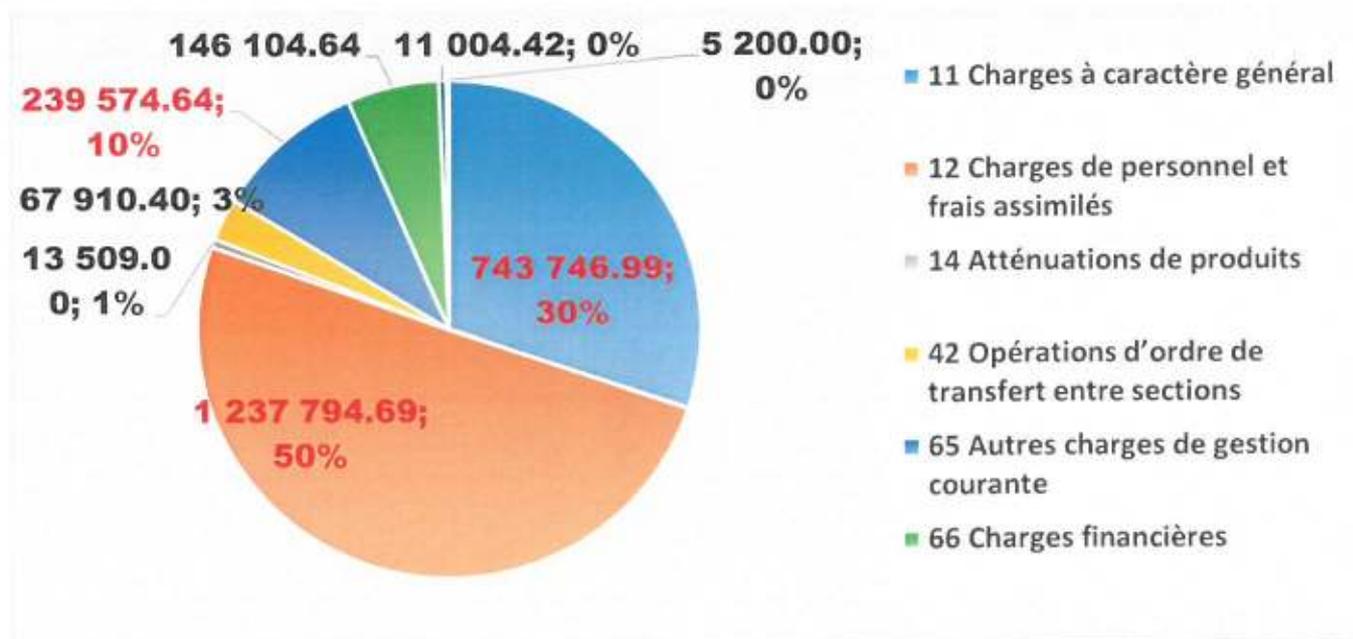
Mr DEJEAN répond que l'affectation de certaines dépenses n'étaient pas la bonne. Un travail a été effectué pour imputer les dépenses au bon article ce qui fait apparaître quelquefois des écarts importants par rapport au budget primitif qui viennent s'ajouter aux augmentations de prix.

Mr. DALLARD expose que les charges de personnel ont baissé, ainsi que des charges de ménage mieux maîtrisées. Grace à ces efforts nous parvenons largement au résultat voulu. Nous avons réalisé assez rapidement un budget qui présente des économies. Notre vision de l'avenir est plus claire. Nous pouvons être fiers de notre gestion.

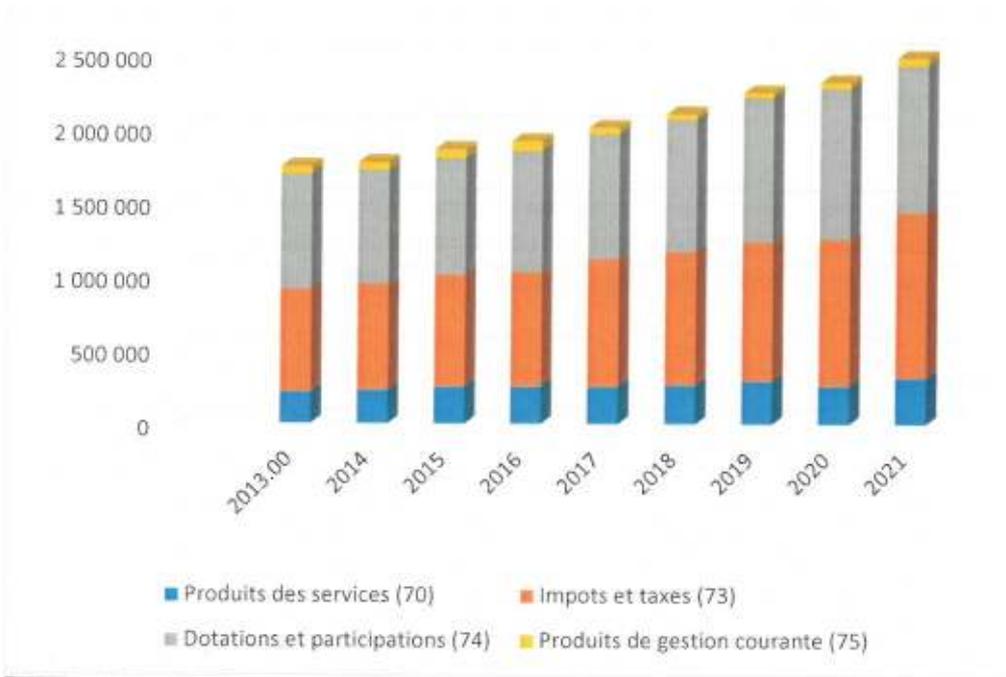
### Evolutions charges réelles de fonctionnement 2021



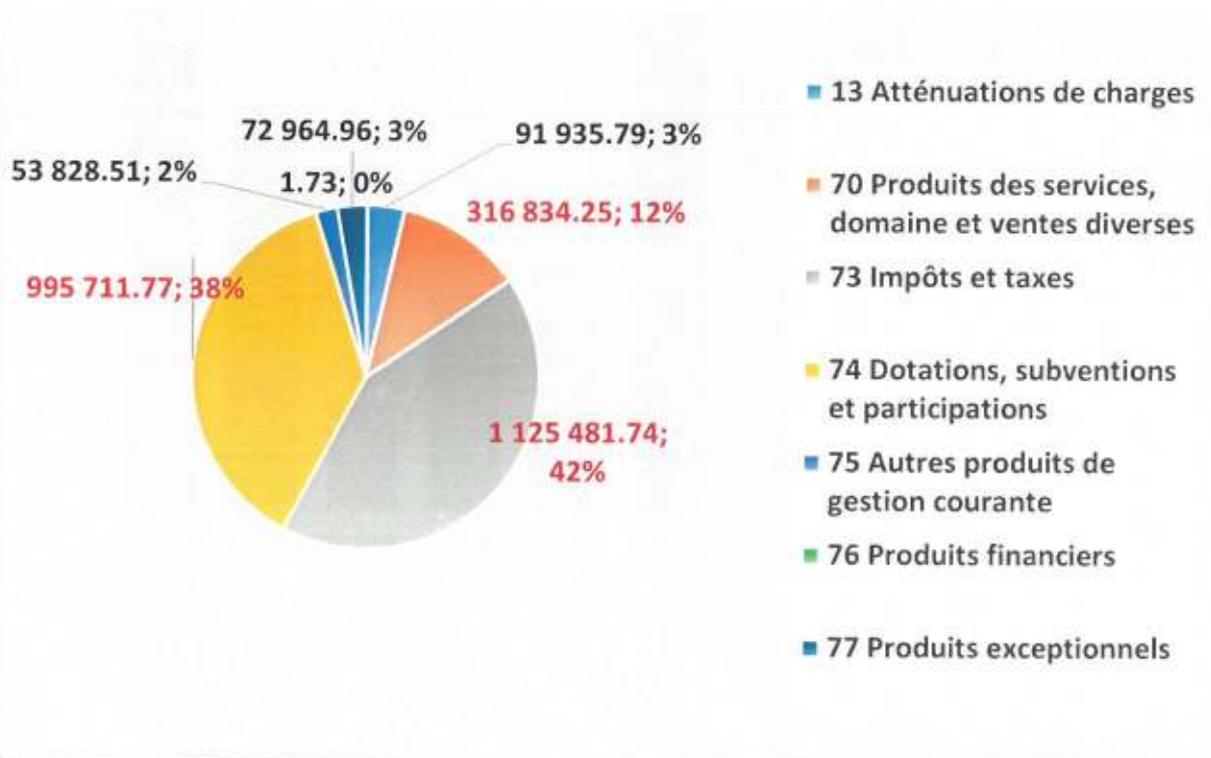
### Détail des dépenses de fonctionnement 2021



## Evolution des recettes réelles de fonctionnement 2021



## Détail des recettes de fonctionnement 2021



Mr CERON pose la question de quel levier nous pourrions utiliser pour augmenter nos recettes ?

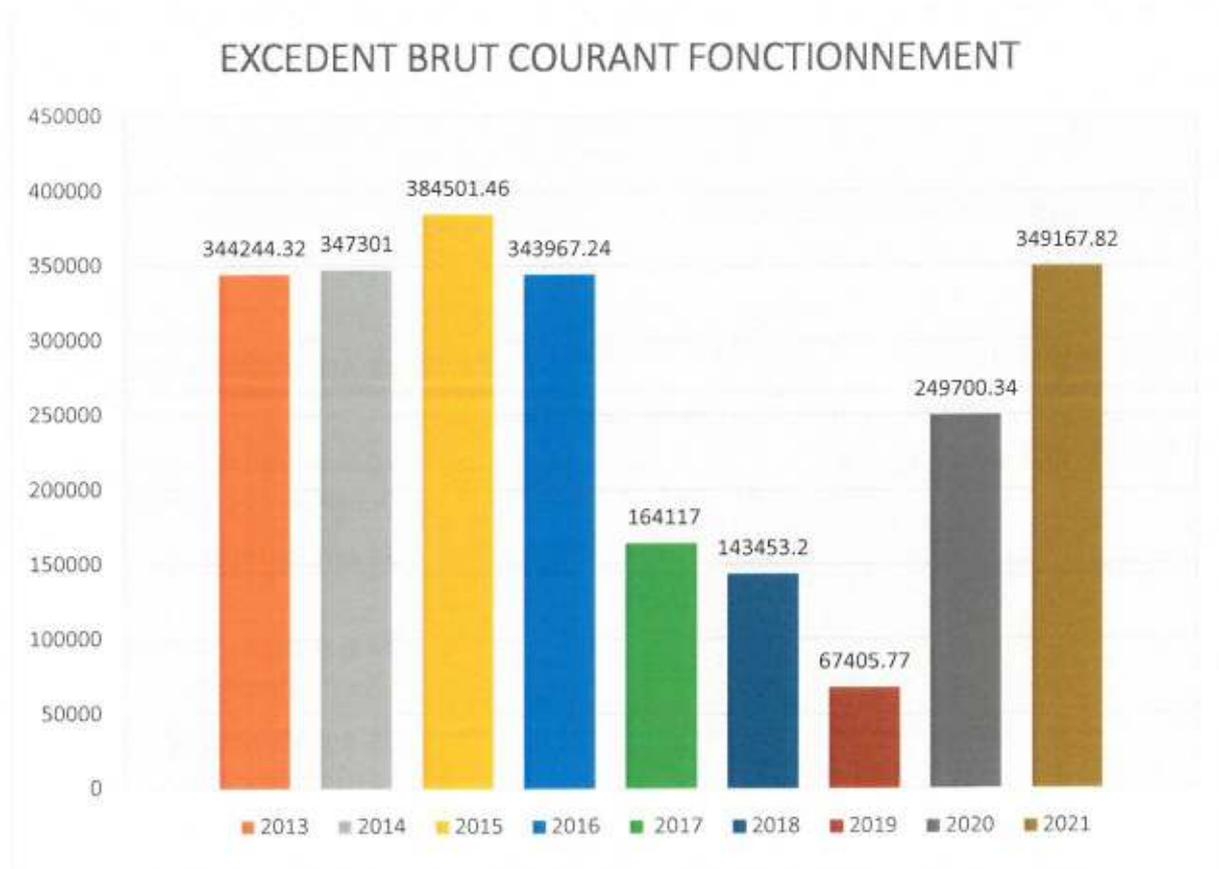
Mr DEJEAN répond que nous n'avons pas trop de leviers. Nous sommes sur une commune qui n'attire les entreprises qu'à la marge, nous n'avons pas de CFE (contributions foncières des entreprises). Il insiste sur le fait que la venue d'une installation d'un centre commercial sera la bienvenue.

Mr DEJEAN poursuit que cela ne remet nullement en cause la baisse des charges réelles de fonctionnement comme nous nous y sommes engagés puisque nous sommes aujourd'hui à 7% de baisse hors frais financiers.

Concernant l'augmentation significative des charges financières : celle-ci est liée à l'opération de réaménagement de la dette de la collectivité en fin d'année auprès de la banque des territoires. Nous avons pour l'occasion, payé les intérêts de deux années sur le même exercice. Les effets se retrouveront sur l'exercice 2022.

Sur les recettes de fonctionnement :

Des recettes réelles en hausse par rapport aux prévisions (107,70% de réalisation) en augmentation (+ 181091 euros) par rapport à 2020 portées principalement par la fiscalité et la DGF (+ 96000 euros), la participation des familles aux repas de la cantine (+ 58000 euros) et enfin les revenus fonciers de la commune (+ 12500 euros).



Sur les dépenses d'investissements :

On retrouve les écritures du réaménagement des prêts avec le nouveau capital pour 1651384,43 euros. Les dépenses réelles d'investissement s'élèvent à 542690,77 euros. La liste des principales dépenses à suivre.

Sur les recettes d'investissement :

- L'excédent reporté (159526 euros)
- L'excédent de fonctionnement capitalisé (200000 euros)
- Les subventions reçues (344311 euros)
- FCTVA (103270 euros)
- T.A. (taxe aménagement) (75967 euros)

### Principales dépenses investissement 2021

- Parvis et abords 303609€
- Marché Parvis et abords 29849€
- Terrain multisport 41076€
- Enrobé city park 27348€
- Tondeuse 28800€
- Panneau d'affichage 17916€
- Matériel base nautique 18187€
- Clim bât annexe 11400€
- Projecteurs + écrans 9354€
- Store local Kiné 5631€

**total 493170€**



## LONGAGES LAC DE SABATOUSE



### OUVERTURE BASE NAUTIQUE

*Aviron, Paddle, Paddle XL, Kayak*

DU MERCREDI AU VENDREDI

De 11H à 19H

LE WEEK END de 10H à 20H

### VOTE du Compte Administratif :

**3 Contre, 19 Pour**

M CERON en s'adressant aux élus qui ont voté contre sans poser ou opposer d'éléments probants, souhaite comprendre la démarche dans un aspect philosophique et démocratique de la démarche :

M DELSOUC explique que les réponses apportées lors de la commission Finances ne lui ont pas apporté satisfaction et qu'il a donc le droit de voter contre aujourd'hui.

Mais qu'en est-il de ceux qui votent contre sans avoir posé de question ou n'ont pas participé à la commission finance ? demande Mr CERON.

J'ai fait un retour à mes collègues, répond Mr DELSOUC.

M le MAIRE remarque, sans vouloir ouvrir de polémique qu'il est dommage qu'un élu d'une collectivité vote contre un compte administratif sans démontrer ni argumenter le péril ou les anomalies d'une situation budgétaire.

Mr DELSOUC précise qu'il ne met pas en doute le Compte de Gestion qui pour lui présente des économies et un bon résultat, ni même le Compte Administratif, son vote négatif porte sur les répartitions budgétaires de certaines dépenses dans les chapitres qui ne lui conviennent pas.

### Délibération 3 : rapporteur M. DEJEAN Daniel : Affectation des résultats 2021 :

#### AFFECTATION DES RESULTATS 2021

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de M. DALLARD Jean-Michel, Maire après avoir approuvé le compte administratif de l'exercice 2021, le 23 Mars 2022

**Considérant** qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire,

**Statuant** sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2021

**Constatant** que le compte administratif fait apparaître :

- un excédent de fonctionnement de :	191 913,97
- un excédent reporté de :	202 672,46
Soit un excédent de fonctionnement cumulé de :	394 586,43
- un excédent d'investissement de :	62 718,98
- un déficit des restes à réaliser de :	4 638,88
Soit un excédent de financement de :	58 080,10

**DÉCIDE** d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2021 comme suit :

RÉSULTAT D'EXPLOITATION AU 31/12/2021 : EXCÉDENT	394 586,43
AFFECTATION COMPLÉMENTAIRE EN RÉSERVE (1068)	200 000,00
RÉSULTAT REPORTÉ EN FONCTIONNEMENT (002)	194 586,43
<hr/>	
RÉSULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTÉ (001) : EXCÉDENT	62 718,98

**GARDER EN RESERVE** au budget de fonctionnement la somme de 194586,43€ ; il faut conserver de la trésorerie pour pouvoir assurer le fonctionnement de la commune sans problème.

**Vote : 2 Abstentions, 1 Contre. 19 Pour**

### Délibération 4 : rapporteur MME PONS Odette :

#### MODIFICATION DE LA DUREE HEBDOMADAIRE DE TRAVAIL D'UN POSTE D'AGENT TECHNIQUE :

Un adjoint technique employé à la restauration scolaire est aujourd'hui à 30 h. il est proposé de voter une augmentation de temps de travail de 5 h afin de répondre aux besoins de la réalisation de la prestation et d'intégrer la salariée à temps complet. La salariée exerce depuis plusieurs années et rend un excellent service à la collectivité.

Mr le Maire rappelle la ligne de gestion Ressources Humaines : mettre fin aux contrats précaires et soutenir les évolutions des agents vers une situation professionnelle plus sécurisée. Titularisations progressives de tous les agents et valorisation des postes.

**VOTE :**

**POUR à l'unanimité**

**Délibération 5 : rapporteur M DELMAS Pierre : CONVENTION BALAYEUSE POUR LA VOIERIE :**

M DELMAS, rappelle que la convention a été adressée à tous les élus. Il demande s'il y a des questions sur cette convention et en retrace les principaux éléments.

La commune de NOE, achète la balayeuse, assure l'entretien, la gestion et propose à notre commune une utilisation par convention :

Huit heures d'utilisation pour notre village

Longages aura ses propres brosses de lavage

La gestion des déchets incombe à notre village

La conduite de la balayeuse est assurée par un chauffeur de NOE

La convention est proposée sur 5 ans,

Le coût est calculé avec le coût d'achat, les amortissements, les consommables ...

**Vote : POUR 21 et Abstention : 1**

**Monsieur le Maire met fin à la séance à 20H52**

---

